

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FORMATION POUR 2 JOURNEES DE FORMATION EN INTRA SUR LE LOGICIEL CONCERTO-OPUS

DÉCISION N° DM-21-046 EN DATE DU 15 FEVRIER 2021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-20-486 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN ;

CONSIDÉRANT que l'organisme de formation ARPEGE, représenté par Monsieur Bruno BERTHELEME, directeur général, dont le siège social est situé au 13 rue de la Loire − BP 23619 − 44236 à Saint-Sébastien, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes deux journées de formation sur le logiciel CONCERTO OPUS pour les agents de la Direction Enfance et Jeunesse les 18 novembre 2020 et 3 décembre 2020, pour une dépense de 2100 € TTC;

DÉCIDE

DE SIGNER une convention avec l'organisme ARPEGE, pour la formation du logiciel CONCERTO OPUS des agents de la Direction Enfance et Jeunesse les 18 novembre 2020 et 3 décembre 2020, pour une dépense de 2100 € TTC;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé des ressources humaines, de la sécurité publique, des affaires juridiques et domaniales et des affaires patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20210215-Imc1H7986H1-AR
Date de réception en Préfecture : 15/02/2021

Date de Publication : 15/02/2021